



validée le 06.05.2022

GESTION DES DECHETS

Pourquoi?	-> protéger des risques de projection des liquides biologiques -> stopper la transmission
Qui?	-> tout professionnel
Où?	-> tous les lieux où exerce un professionnel
Quand?	-> lors de chaque manipulation de déchets
Quoi?	-> tous les types de déchets : ménagers, liquides biologiques, excréta*, médicaux
Combien?	-> fréquence pluriquotidienne
Comment?	-> porter des EPI adaptés au risque de contact avec un liquide biologique (gants, etc.) et respecter l'hygiène des mains -> trier et évacuer les déchets en appliquant les directives en vigueur pour les différentes filières d'élimination

Technique d'utilisation des «safebox» ou «sharpsafe»

1. Remplir la Safebox/Sharpsafe au maximum jusqu'aux 2/3 de leur capacité avant leur élimination souvent matérialisé par un trait. Ne jamais dépasser le trait de remplissage présent sur chaque Safebox/Sharpsafe.



2. Lorsque la limite est atteinte, fermer hermétiquement (en aucun cas rouvrir après fermeture).
3. Éliminer la Safebox/Sharpsafe dans la filière des déchets médicaux infectieux.

(* Cf. Guideline Excrétas)

Pourquoi?

La gestion des déchets fait partie des **précautions standard**.

Elle permet de prendre en charge les déchets conformément à la législation en vigueur et de **prévenir la transmission** de microorganismes lors de leur manipulation et de **protéger** les professionnels du **risque d'accident d'exposition aux liquides biologiques**.



Qui?

Tout **professionnel** qui prend en charge des déchets.

Où?

Tous les lieux où exerce un professionnel.

Quand?

Le risque d'exposition à des liquides biologiques ou des microorganismes existe **lors de chaque manipulation des déchets**.

Quoi?

Elle comprend la gestion de **tous les types de déchets : ménagers, liquides biologiques, excréta*, médicaux**.

(* Cf. Guideline Excrétas)

Combien?

Il s'agit d'**actes routiniers** réalisés le plus souvent en série avec une **fréquence pluriquotidienne**.

Comment?

Recommandations

Lors de la manipulation des déchets, il est demandé de:

- porter des équipements de protection adaptés au risque de contact avec un liquide biologique (gants, etc.) et respecter l'hygiène des mains;
- trier et évacuer les déchets en appliquant les directives en vigueur pour les différentes filières d'élimination;
- stocker provisoirement les déchets dans des contenants ou des locaux fermés, accessibles aux seules personnes autorisées;
- en cas de compactage, veiller aux risques de projection en cas de quantité importante de déchets gélifiés;
- ne jamais compacter ou comprimer les sacs contenant des déchets présentant un danger de contamination, de blessure ou infectieux;
- stocker les déchets médicaux piquants/coupants/tranchants dans un «Safebox» ou « Sharpsafe » réglementaire (pas de bouteille en PET) et les éliminer dans la filière des déchets médicaux;
- placer préalablement les pansements imbibés de sang ou d'autre liquide biologique dans un petit sac en plastique qui sera fermé avant son évacuation dans le sac à déchets urbains;
- d'assimiler les déchets de soins à des déchets urbains et, de ce fait, les éliminer dans la filière de déchets urbains, à l'exception des déchets de type présentant un danger de contamination et de situations exceptionnelles.

Technique d'utilisation des « SAFEBOX» ou « SHARPSAFE »

1. Remplir la Safebox/Sharpsafe au maximum jusqu'aux 2/3 de leur capacité avant leur élimination souvent matérialisé par un trait.

Ne jamais dépasser le trait de remplissage présent sur chaque Safebox/Sharpsafe.



2. Lorsque la limite est atteinte, fermer hermétiquement (en aucun cas rouvrir après fermeture).
3. Éliminer la Safebox/Sharpsafe dans la filière des déchets médicaux infectieux.

Référentiels

- SF2H ; Actualisation des précautions standard ; établissement de santé, établissement médico-sociaux, soins de ville ; juin 2017 ; https://sf2h.net/wp-content/uploads/2017/06/HY_XXV_PS_versionSF2H.pdf
- Précautions standard ; Guides romand pour la prévention des infections associées aux soins; troisième édition, avril 2017 ; https://www.hpci.ch/sites/chuv/files/HPCI_Guide_PS_2017_1.pdf
- CANADA. Pratiques de Base et Précautions Additionnelles visant à Prévenir la Transmission des Infections dans les Milieux de Soins ; Agence de la santé publique du Canada ; Cat. : HP40-83/2013-1F-PDF ; ISBN : 978-0-660-21155-8 ; novembre 2016.